

MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE 2018

Citoyennes et citoyens,
Collègues du conseil municipal,

L'article 176,2,2 du Code municipal a introduit l'obligation pour le maire d'une municipalité de faire rapport, lors d'une séance du conseil tenue au plus tard en juin, des faits saillants du dernier rapport financier et du rapport du vérificateur externe, en voici donc les grandes lignes.

Les états financiers consolidés de la Municipalité de Trois-Rives, de l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2018, indiquent un excédent de fonctionnement de 102 088 \$. Les revenus de fonctionnement et d'investissement sont de l'ordre de 1 570 174 \$ alors que les charges totalisent 1 254 231 \$. La Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice qui dessert 3 municipalités (Trois-Rives, St-Roch-de-Mékinac et Grandes- Piles) fait partie de notre périmètre comptable et les états financiers de celle-ci sont inclus dans notre rapport financier consolidé. Pour 2018, le taux de participation de la municipalité dans les opérations de la régie a été de 44,87 %.

Ces états financiers ont été vérifiés par la firme de comptables agréés Désaulniers, Gélinas & Lanouette, S.E.N.C.R.L. Ces derniers ont émis une opinion sans réserve dans leur rapport qui indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Trois-Rives, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les informations qui suivent concernent uniquement l'administration municipale donc sans la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice.

À la fin de l'année 2018 pour l'administration municipale l'excédent de fonctionnement accumulé était de 441 553 \$.

Les dépenses en immobilisation ont totalisé 262 391 \$ en 2018. En voici la liste :

- **Asphaltage chemin du Lac-Mékinac 1.5 km;**
- **Achat d'un classeur pour le bureau de l'inspecteur;**
- **Fabrication et installation de 2 panneaux touristiques;**
- **Achat de 2 afficheurs de vitesse radar avec message;**
- **Achat d'une imprimante pour la bibliothèque.**

Pour réaliser ces différents travaux et achats nous avons utilisé les revenus de fonctionnement et reçu des subventions comme le remboursement d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence (Canada et Québec) et le Fonds de développement du territoire (MRC de Mékinac).

La Corporation de développement durable Mékinac (**pont Mékinac**) nous a remis **une aide financière de 6 382 \$ en 2018.**

La municipalité a reçu les subventions suivantes pour l'aider à réaliser plusieurs travaux de voirie :

- **Le Programme d'aide à la voirie locale-Volet entretien du réseau local-du ministère des Transports, une subvention de 52 381 \$.**
- **Le Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports, une subvention de 5 858 \$ et une autre de 15 080 \$.**
- **Le Programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État, une subvention de 71 000 \$.**
- **Le Programme d'aménagement durable des forêts, une subvention de 15 000 \$.**

En 2018, la municipalité a remis le **montant annuel de leurs taxes au Club FADOQ de Saint-Joseph-de-Mékinac, soit 592 \$.** Elle a aussi accordé **4 500 \$ à la Coopérative de solidarité de Mékinac, comme aide financière, pour une huitième année sur un total possible de 10 ans. La Coopérative a également bénéficié d'un montant supplémentaire équivalent à la taxe foncière de leur immeuble, soit 1 026 \$.**

Des efforts ont été mis tout au long de l'année pour utiliser les fonds publics le plus judicieusement possible et nous sommes fiers des résultats obtenus.

Je vous remercie de votre attention.

Lucien Mongrain, maire
Présenté à la séance du 3 juin 2019